

LES LIGNES DIRECTRICES DE LA GOUVERNANCE DU RUIJ

La gouvernance du RUIJ doit s'appuyer sur des lignes directrices qui guideront son fonctionnement et son développement. Nous proposons cinq grandes lignes directrices qui devraient encadrer cette gouvernance.

1. Les deux instituts universitaires Jeunesse sont les promoteurs et les animateurs du RUIJ

Dans la perspective d'élargir le rayonnement et les retombées de leur mission universitaire auprès de tous les acteurs du programme « Jeunes en difficulté », les deux centres jeunesse universitaires, Montréal et Québec, se font les promoteurs du RUIJ et en assureront l'animation. À partir de leur expérience de plus de 15 ans à titre d'instituts universitaires et de l'expertise ainsi développée au niveau des activités universitaires dans le domaine des Jeunes en difficulté, ils sont prêts à fournir l'impulsion nécessaire au démarrage de ce réseau et à fournir le leadership pour son développement. Cette approche de bâtir sur les fondations déjà existantes permettra de tirer profit des connaissances, expertises et relations de collaboration actuellement disponibles et ce, au profit des participants. Le leadership du RUIJ par les deux établissements universitaires n'inclut cependant pas le financement des activités du RUIJ, lequel devrait bénéficier d'une allocation financière qui lui est propre et dont l'un ou l'autre des établissements pourrait assurer la fiducie.

2. Le RUIJ se veut un lieu de rencontres et d'échanges entre les différents acteurs impliqués dans les services aux jeunes en difficulté

Le RUIJ est orienté vers le développement des connaissances et des pratiques dans le domaine des services aux jeunes en difficulté et à leur famille et le soutien à leur utilisation dans les organisations concernées. Pour ce faire, la contribution de différents types d'experts est requise : chercheurs, intervenants, gestionnaires, directeurs. Ces personnes viennent de différents types d'organisations, notamment les CJ, CSSS et les maisons d'enseignement. Le RUIJ se veut un lieu de convergence, de réseautage de toutes ces expertises pour contribuer à trouver des solutions aux difficultés vécues dans la dispensation des services à cette clientèle vulnérable et dont les besoins sont en évolution constante.

Le bon fonctionnement d'un réseau dépend de la qualité de la communication bidirectionnelle entre les personnes qui permet d'établir la confiance, un cadre commun d'analyse et un vocabulaire commun. La seule technologie ne peut assurer le fonctionnement du RUIJ. Cependant, bien utilisée, elle constitue un soutien important au partage et à la diffusion de l'information, aux rencontres de professionnels géographiquement dispersés, au stockage du patrimoine informationnel et documentaire produit par les différents acteurs du réseau au service des jeunes en difficulté.

3. Les membres du réseau ont la responsabilité d'y contribuer et doivent en retour en retirer des avantages

La participation au RUIJ comporte tant pour les personnes que pour les organisations, la responsabilité de fournir du temps, de l'expertise et de l'implication. En retour, ceux-ci peuvent s'attendre à bénéficier des avantages liés à la participation au RUIJ, soit au niveau du soutien dans le développement d'activités universitaires qui peuvent prendre la forme de bulletins d'information spécialisée ou sommaires de recherche, occasions de rencontres, accès à de l'expertise spécialisée, reconnaissance de leur contribution à des projets, valorisation de l'appartenance à ce réseau, évènements tels colloques et séminaires spécialisés.

4. le RUIJ se veut une structure souple en évolution constante

Les objectifs que se donne le RUIJ constituent les assises nécessaires à son démarrage mais ne doivent pas en restreindre la croissance et le développement. D'où la nécessité d'une gouvernance flexible, basée sur des lignes directrices solides et un mandat définissant clairement les rôles et responsabilités des acteurs, les avantages à y participer. Le réseau dans son évolution, doit s'adapter aux besoins changeants de ses membres et à la dynamique de l'environnement.

5. L'évaluation continue du fonctionnement et de l'impact du RUIJ

Le RUIJ se voulant un structure souple en évolution constante, il est essentiel que ce réseau soit évalué périodiquement quant à sa fonctionnalité, sa pertinence et son impact auprès du public visé. À titre indicatif, les éléments suivants pourraient être appréciés : qualité de la communication, volume et quantité des activités, avantages perçus par les participants (personnes et organisations), degré de collaboration des membres, positionnement stratégique du RUIJ. Le RUIJ pourrait à la lumière de ces informations, comprendre et critiquer ses propres opérations, s'assurer de la satisfaction de son membership, apprécier son insertion dans l'établissement universitaire et faire les ajustements nécessaires.